

A. LEPINE
EURL au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS d'EVREUX sous le numéro 531 737 195,
dont le siège social est situé : 4 RUE DE LA BRIQUETERIE, AVENY, 27420 VEXIN-SUR-EPTE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le un mars,
à quatorze heures,

Au siège social, 4 CHEMIN NEUF, DAMPSMESNIL, 27630 VEXIN-SUR-EPTE

Monsieur Alexandre LEPINE, demeurant 4 CHEMIN NEUF, DAMPSMESNIL, 27630 VEXIN-SUR-EPTE

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10,00 euros chacune émises par la société A. LEPINE,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Alexandre LEPINE.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Alexandre LEPINE, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

4 RUE DE LA BRIQUETERIE
AVENY
27420 VEXIN-SUR-EPTE

Nouvelle adresse :

4 CHEMIN NEUF
DAMPSMESNIL
27630 VEXIN-SUR-EPTE.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 4 CHEMIN NEUF, DAMPSMESNIL, 27630 VEXIN-SUR-EPTE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième résolution

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'associé unique accepte de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Alexandre LEPINE

Zone de signature